



Course pédestre

THYON-DIXENCE

du samedi 31 juillet 2021

PLAN DE PROTECTION DE L'ÉVÉNEMENT

Selon l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière



Course pédestre Thyon-Dixence



Case postale 4



CH-1987 Hérémenche



www.thyon-dixence.ch

1 Cadre général

1.1 Contexte

Avec la décision du 23 juin 2021, le Conseil fédéral a totalement révisé l'ordonnance COVID-19 situation spéciale dans le cadre des assouplissements dus à la situation épidémiologique favorable.

L'obligation de Home office et le port du masque obligatoire à l'extérieur ont entre autres été supprimés. En outre dans les restaurants autant de personnes qui le souhaitent peuvent à nouveau s'attabler ensemble et les événements majeurs avec certificat peuvent avoir lieu sans restriction de capacité et de nombre de personnes.

Pour les événements auxquels l'accès est limité aux personnes avec certificat Covid, il n'y a plus de restriction, même pour les grands événements. À partir du 26 juin des manifestations avec plus de 10'000 personnes peuvent à nouveau avoir lieu et la capacité peut être pleinement utilisée. Un concept de protection doit entre autres préciser comment l'accès est limité aux personnes disposant d'un certificat. Les événements à partir de 1000 personnes ont besoin d'une autorisation cantonale.

S'applique pour les événements sans certificat Covid :

- Si le public est assis, au maximum 1000 visiteuses et visiteurs peuvent participer – à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Si les gens sont debout ou en mouvement, alors au maximum 250 visiteuses et visiteurs peuvent être admis à l'intérieur et au maximum 500 à l'extérieur.
- La capacité des lieux peut être utilisée jusqu'au deux tiers – à l'intérieur comme à l'extérieur.
- S'applique à l'intérieur : port du masque obligatoire et consommation seulement dans les zones de restauration ; assis uniquement si les coordonnées sont collectées.
- S'applique à l'extérieur : port du masque pas obligatoire.

Une autorisation est accordée, si la situation épidémiologique le permet, si les capacités nécessaires pour le Contact Tracing ainsi que la santé préventive sont disponibles et si l'organisateur présente un concept de protection. Le canton peut révoquer une autorisation accordée ou imposer des restrictions supplémentaires si la situation se détériore

1.2 Bases

Le concept de protection repose sur les bases suivantes :

- Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière (situation : 23.06.2021)
- OFSP : Explications sur l'ordonnance (état 23.06 2021)
- OFSPO : FAQ COVID-19 et Sport (état 23.06.2021)
- Conditions cadres pour le sport (OFSPO et Swiss Olympic, 01.10.2020)
- Guide pour l'élaboration de concepts de protection pour les événements sportifs
- Checklist pour l'élaboration de concepts de protection pour les événements sportifs
- Règles d'hygiène et de distance sociale de l'OFSP.

L'association suisse d'athlétisme par Swissrunning donne également des recommandations en définissant un concept cadre de protection pour les événements de course à pied (état au 01.07.2021).

1.3 Principes

Toutes les personnes présentes (participants/es, aides, médias, sponsors, partenaires) s'engagent dans l'intérêt de la course à pied et vis-à-vis de l'ensemble de la population à adhérer au plan de protection dans un esprit de solidarité et avec un haut degré de responsabilité personnelle et à mettre en œuvre de manière cohérente les mesures nécessaires.

Seules les personnes en parfaite santé ne présentant aucun symptôme Covid 19 peuvent être présentes à l'événement. Les personnes particulièrement fragiles doivent tenir compte des dispositions spécifiques de l'OFSP.

L'organisateur justifie et informe les personnes présentes (participantes et participants, visiteuses et visiteurs) des mesures appliquées à l'événement, par exemple du port éventuellement obligatoire d'un masque, de la collecte des données de contact ou d'une interdiction de se rendre d'un secteur de l'événement à un autre. Les coureurs et accompagnants sont informés par le site internet, ainsi que par des newsletters régulières (pour les inscrits). Le public éventuel est informé par le speaker ainsi que par le staff (Covid Angels).

1.4 Analyse de risques

De manière générale et par sa nature, la course à pied en montagne induit un risque limité de contamination ou de propagation du virus :

- Événement en plein air en terrain ouvert. Aucun grand rassemblement de personnes n'est prévu à l'intérieur.
- Etalement des participants sur un parcours d'environ 17 km.
- Parcours difficilement accessible par les spectateurs.
- Contacts rapprochés très limités dans le temps.

Thyon-Dixence se déroule sur un parcours d'environ 17 km depuis la station de Thyon 2'000 avec une arrivée sur le couronnement du barrage de la Grande Dixence. L'organisation est bien rodée puisqu'il s'agira de la 39^e édition. Depuis 1982, seule l'édition 2020 a dû être annulée. La course a traditionnellement lieu le 1^{er} dimanche d'août.

Les risques principaux pour une course « normale » sont concentrés sur les lieux potentiels de rassemblement avant et après la course où la distanciation sociale peut être difficile à respecter :

- Accès par les transports en commun
- Vestiaires / douches
- Bureau de départ / Distribution des dossards
- Aire de départ
- Ravitaillements
- Aire d'arrivée
- Cérémonie des résultats sous la tente
- Accueil / repas des invités



2 Mesures prévues

Les paragraphes suivants présentent les mesures prévues dans les divers secteurs et aux différents stades de l'organisation.

2.1 Avant la course

2.1.1 Planification

- Adaptation de la date de la course. Normalement prévue le 1^{er} dimanche d'août, soit cette année le 1^{er} août, la date de la course a été avancée au samedi 31 juillet. Le choix de cette date permet d'éviter une surpopulation sur le site de la Dixence toujours prisé pour la Fête Nationale et aussi de profiter du samedi pour diluer au maximum le programme sur l'ensemble de la journée.
- Limitation du nombre de participants à 900.
- Etablissement d'un plan de protection COVID.
- Renoncement à toute publicité invitant les spectateurs à se rendre sur le site

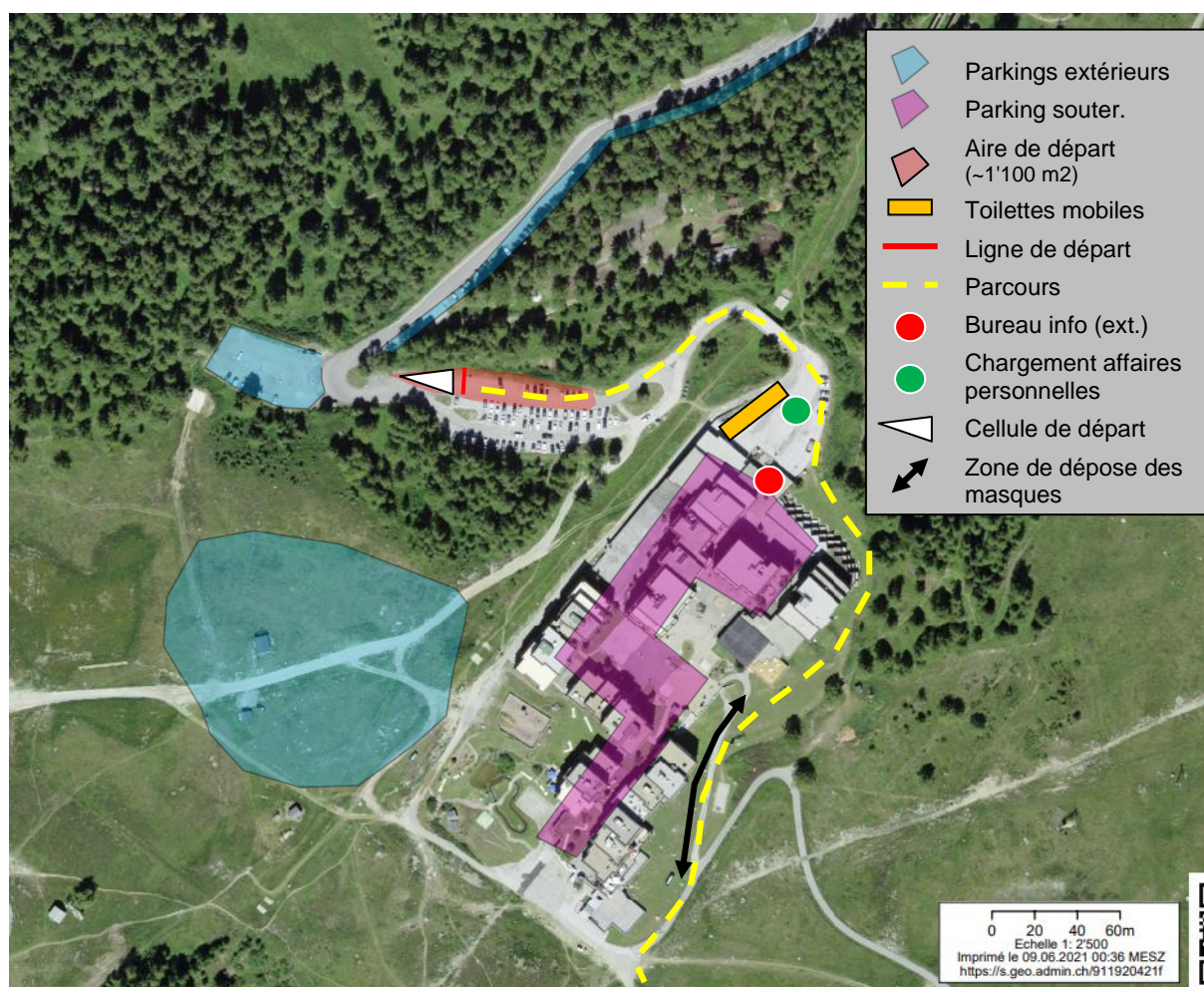
2.1.2 Inscriptions

- Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via notre partenaire Datasport. Aucune inscription n'est possible sur place au départ.
- Les données de contact de tous les participants inscrits avec adresse, e-mail et numéro de portable sont donc disponibles sur la base de données Datasport accessible à tout moment.
- Lors de l'inscription, les participants s'engagent à respecter le règlement de course qui stipule que ne peuvent se présenter au départ que les personnes en bonne santé et ne présentant aucun symptôme de Covid-19.
- Les dossards sont envoyés au domicile avant la course. Seules les personnes non domiciliées en Suisse (<10%) pourront récupérer leur dossard au départ. Les personnes venant de l'étranger sont soumises pour leur voyage aux règles en vigueur selon les pays.
- Le nombre de coureurs invités dans la catégorie Elite sera limité.
- Lors de l'inscription, le choix de la fenêtre horaire de départ peut être effectué. Dès qu'une fenêtre horaire a été choisie par 120 personnes, elle n'est plus disponible pour les prochaines inscriptions.

2.2 Zone de départ

2.2.1 Généralités

- La zone de départ est centrée sur le parking à l'entrée de la station de Thyon 2'000. La figure suivante en illustre les composantes principales.
- 3 Covid-Angels sillonnent en permanence la zone pour s'assurer que toutes les mesures préconisées soient respectées.
- Un système de sonorisation avec speaker permet d'informer en continu les personnes présentes sur le comportement à adopter.



2.2.2 Accès à Thyon 2'000

- Possibilité aux participants de s'inscrire pour un trajet en bus depuis Sion avec retour Dixence-Sion après la course. Concept de protection dans les transports publics selon les règles en vigueur pour ce domaine d'activité. Les transports sont gérés par un transporteur professionnel, l'entreprise Theytaz Excursions SA.
- Accès possible en voiture. Grandes surfaces de parcage à disposition. Circulation et parcage gérés par les pompiers de la commune de Vex.

2.2.3 Bureau de départ / info

- Un bureau de départ est situé à l'extérieur des bâtiments à l'entrée de la station. Il est destiné à donner des informations sur demande.
- Aucune inscription tardive n'est enregistrée au bureau de départ.
- Seuls quelques dossards aux étrangers (hors Suisse) sont distribués. Les autres participants reçoivent leur dossard par courrier à domicile.
- Du matériel de désinfection est à disposition au bureau.

2.2.4 Vestiaires / Effets personnels

- Aucun vestiaire n'est prévu. Les participants sont invités à venir au départ en tenue de course.
- Les participants peuvent laisser leur sac d'effets personnel près des bus prévus à cet effet. Le sac est identifié grâce à une étiquette préimprimée au nom du participant à détacher directement du dossard. Les sacs d'effets personnels sont transportés à l'arrivée par l'organisateur.

2.2.5 Toilettes

- Des toilettes mobiles sont mises à disposition à l'extérieur et équipés de distributeurs de gel hydroalcoolique.
- Les toilettes seront nettoyées et désinfectées toutes les heures. Distributeurs de désinfectants à disposition.

2.2.6 Aire de départ

- Les départs des Populaires sont organisés selon 6 fenêtres horaires de 30 min définies lors de l'inscription. La première fenêtre va de 7h30 à 8h00, la dernière de 10h à 10h30.
 - Départs 7h30 – 8h00 : max 120 participants
 - Départs 8h00 – 8h30 : max 120 participants
 - Départs 8h30 – 9h00 : max 120 participants
 - Départs 9h00 – 9h30 : max 120 participants
 - Départs 9h30 – 10h00 : max 120 participants
 - Départs 10h00 – 10h30 : max 120 participants
- Un maximum de 120 participants est inscrit par fenêtre. Le départ s'effectue à la carte, c'est-à-dire que le participant peut prendre le départ dès qu'il se présente sur la ligne de départ à n'importe quel moment à l'intérieur de sa fenêtre horaire de 30 min. C'est son passage sur le tapis sur la ligne qui déclenche son chronomètre. Les dossards sont équipés de puces.
- L'accès à la cellule de départ, l'espace juste avant la ligne de départ, n'est autorisé qu'aux personnes prêtes à partir dans le créneau horaire en question.
- L'accès à la cellule de départ s'effectue par un couloir contrôlé et balisé par des barrières. Du gel hydroalcoolique est disponible au passage de chaque participant.

- Le départ de la course Elite est prévu en deux parties (11h30 et 11h45) limitées à 150 personnes. Les conditions d'accès à la cellule de départ restent les mêmes que pour les Populaires.
 - Départ 11h30 : Elite, coureurs invités. Max 120 participants
 - Départ 11h45 : Elite. Max 120 participants

2.3 Pendant la course

2.3.1 Parcours

- Les participants suivent un chemin de montagne sur environ 17 km à plus de 2'000 m d'altitude.
- Mis à part deux alpages qui sont atteignables en véhicule, le chemin de la course reste sur des secteurs escarpés difficilement accessibles pour des spectateurs.

2.3.2 Ravitaillements

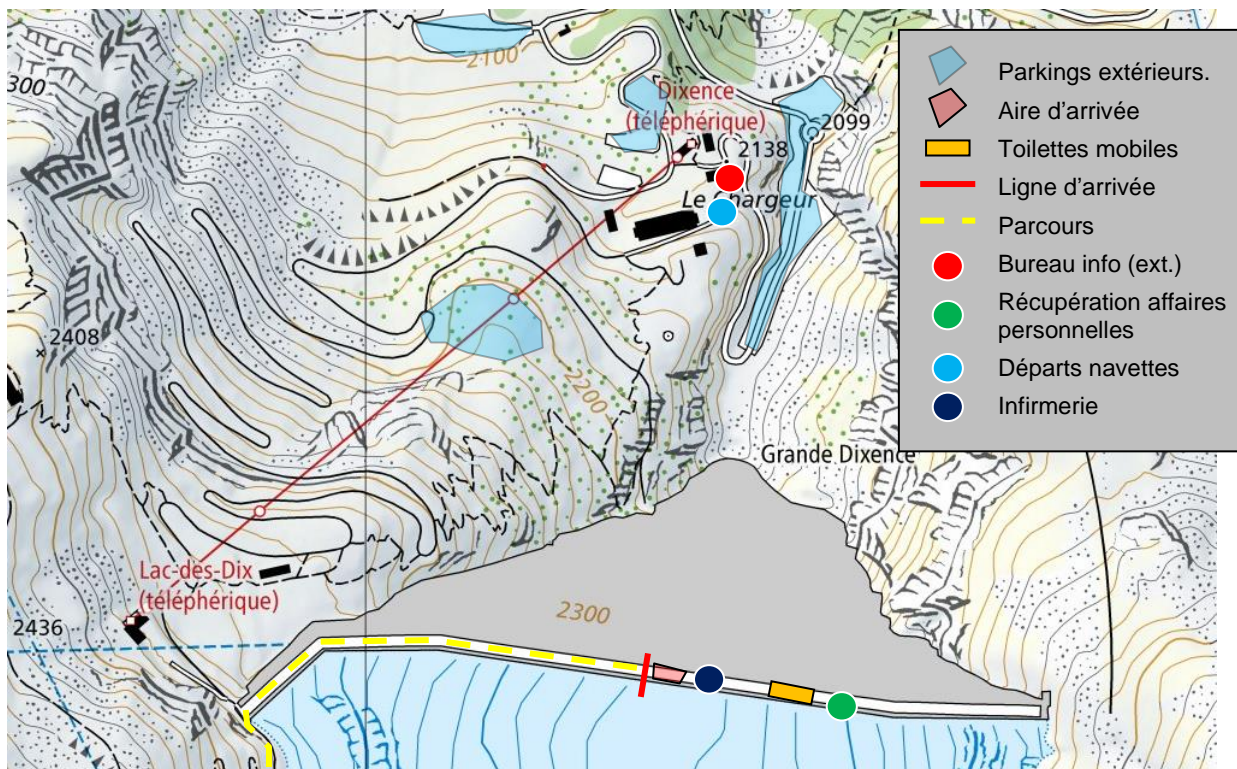
- Trois ravitaillements sont mis à disposition des participants sur le parcours (cf figure ci-dessous).
- A ces ravitaillements sont distribués des boissons dans des verres à usage unique et quelques fruits.
- Les boissons sont distribuées par les bénévoles équipés de gants et de masques. Les participants n'ont pas accès au matériel et ne peuvent pas toucher plusieurs verres.
- Les déchets sont collectés directement aux ravitaillements dans des poubelles prévues à cet effet.
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont à disposition à chaque poste.
- Les bénévoles travaillant dans les secteurs de ravitaillement et de l'élimination des déchets porteront un masque et des gants de protection.



2.4 Zone d'arrivée

2.4.1 Généralités

- La zone d'arrivée se situe à la Dixence. La ligne d'arrivée est franchie au milieu du couronnement du barrage de la Grande Dixence. La figure ci-dessous illustre les principaux secteurs.
- 3 Covid-Angels sillonnent en permanence la zone pour s'assurer que toutes les mesures préconisées soient respectées.
- Un système de sonorisation avec speaker permet d'informer en continu les personnes présentes sur le comportement à adopter.



2.4.2 Aire d'arrivée

- Un couloir réservé à la course est balisé sur l'ensemble du couronnement jusqu'à la ligne d'arrivée.
- L'aire d'arrivée, soit l'espace après la ligne, est protégé de barrières et réservé aux participants qui bouclent leur parcours.
- La sortie de l'aire d'arrivée s'effectue uniquement par un couloir contrôlé à la hauteur duquel les dossards sont récupérés et le ravitaillement d'arrivée distribué. Du gel hydroalcoolique est disponible à la sortie du couloir.
- Le ravitaillement est distribué dans un sac personnel contenant boissons, fruits et un masque de protection.
- Les participants sont invités à quitter l'aire d'arrivée dès la ligne franchie.

2.4.3 Infirmerie

- Un stand fait office d'infirmerie après l'arrivée et est géré par un médecin (Dresse De Ruitter Claude Marguerite) assisté de personnel qualifié (infirmières, samaritains de Sion).

- Les mesures de protection usuelles seront appliquées pour le traitement des blessés et la zone d'attente.

2.4.4 Massages

- Il est renoncé à tout stand de massage.

2.4.5 Toilettes

- Comme au départ, des toilettes mobiles sont mises à disposition après l'arrivée et équipés de distributeurs de gel hydroalcoolique.
- Les toilettes seront nettoyées et désinfectées toutes les heures. Distributeurs de désinfectants à disposition.

2.4.6 Effets personnels

- Les effets personnels sont étalés à l'arrivée sur un grand espace, classés par groupes de départs et facilement identifiables grâce aux étiquettes préimprimées.
- Dès l'arrivée franchie, les participants sont encouragés à quitter l'aire d'arrivée et à rejoindre la place principale de la Dixence devant l'hôtel du Barrage.

2.5 **Après course**

2.5.1 Vestiaires / Douches

- Aucun vestiaire, ni douches ne sont mis à disposition

2.5.2 Cantine de fête

- Il est renoncé au montage d'une cantine de fête

2.5.3 Restauration / Vente de boissons

- Aucune vente de boissons ou de repas n'est prévue par l'organisation de la course.
- Le restaurant du barrage est ouvert et est soumis aux règles en vigueur dans son domaine d'activité.

2.5.4 Cérémonie de résultats

- Il est renoncé à une cérémonie de résultats afin d'éviter un rassemblement de personnes. Il peut être envisagé une cérémonie restreinte (10 premiers scratch) par beau temps.
- Dès l'arrivée franchie, les résultats sont visibles directement en ligne grâce à notre partenaire Datasport.
- Les résultats des tirages au sort seront visibles sur le site internet de la course et les prix envoyés par la Poste.

2.5.5 Retour des participants

- Au fur et à mesure des arrivées, des navettes de bus sont prévues depuis la place de la Dixence jusqu'au départ à Thyon 2'000.
- Les règles en vigueur pour les transports publics s'appliquent. Gestion de la circulation / Parkings à la Dixence
- La gestion de la circulation est assurée par la police intercommunale.

- Grandes surfaces de parcage à disposition. Parcage géré par les pompiers de la commune d'Hérémenche.

3 Organisateur

- Thyon-Dixence par la société de gymnastique la Gentiane de Mâche, CP4, 1987 Hérémenche
- Comité d'organisation : 8 personnes
- Bénévoles : 70
- Matériel spécifique : gants et masques de protection, gel hydroalcoolique, désinfectant de surface, matériel d'information OFSP
- Responsable du plan de protection / Personne de contact
 - François Genolet, francois.genolet@thyon-dixence.ch, 079 628 02 91
 - Remplaçante : Marylaure Dayer, malo.may@bluewin.ch, 079 688 87 55